

COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 novembre 2020 à 19H30
MAIRIE de VILLEREVERSURE
(Convocation en date du 16 novembre 2020)

Président : Mr GIRERD Jordan

Présents : Mme Danielle GUILLERMIN, Mr Jérôme CHURLET, Mme Raphaële FRISON MARECHAL, Mr Nicolas CLAIR, Mme Marianne BREVET, Mr Frédéric WALLE, Mme Cécile PIERRE, Mr Daniel GAMEIRO, Mme Céline AZNAR, Mr Jérôme AVIRON, Mme Chrystèle COURTHIAL, Mme Marie-Pierre CHANEL, Mr Kévin FLAMANT, Mr LAUGIER Mathias

Excusés : Mr Frédéric WALLE pouvoir à Mme Marianne BREVET

Absent : Mr Kévin FLAMANT

Secrétaire de séance : Mme Céline AZNAR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07/09/2020	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 SEPTEMBRE 2020 et passe à l'ordre du jour.
CM – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR	Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité en notifiant toutefois que la date de réunion du conseil municipal est fixée en fin de réunion précédente. En cas de changement, la convocation sera envoyée 5 jours avant, au plus tard 3 jours.
CM- DELEGATIONS DES COMPETENCES AU MAIRE	Il est proposé de donner au maire 6 délégations du conseil municipal : <ul style="list-style-type: none">- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement. Approuvé à l'unanimité.
PREFECTURE – RECONDUCTION DE LA CONVENTION	La convention de télétransmission des actes en Préfecture a pris fin au 31 août 2020. Il est demandé sa reconduction pour plus de simplicité administrative. La reconduction de la convention est approuvée à l'unanimité.



<p>CONCERNANT LA TELETRANSMISSION DES ACTES</p>	
<p>BUDGET ANNEXE – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ANCIENNE PERCEPTION »</p>	<p>Il est proposé la clôture du budget annexe de l'ancienne perception au 31 décembre 2020 étant donné que l'emprunt s'y référant est terminé. Approuvé à l'unanimité.</p>
<p>BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'UN SERVICE ASSUJETTE A LA TVA SUR LE BUDGET PRINCIPAL</p>	<p>Monsieur le Maire demande la reprise sur le budget principal de la TVA de l'ancien budget annexe afin de l'appliquer aux loyers des professionnels. Approuvé à l'unanimité.</p>
<p>CANTINE SCOLAIRE – TARIF MAJORE</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle les tarifs existants : - Tarif du repas : 4.05 € - Tarif pour personnel enseignant : 5 € Il est demandé de voter un tarif majoré pour les repas réservés hors délai. Le tarif est de 5,50€ applicable dès la mise en place du logiciel 3DOUEST (début 2021). Approuvé à l'unanimité.</p>
<p>VOIRIE – REGLEMENTATION DES VEHICULES DANS LA FORET DE LA ROUSSE</p>	<p>Suite aux différentes décharges sauvages et à la circulation de plus en plus gênantes des véhicules dans la forêt de la Rousse, et en concertation avec la mairie de Simandre-sur-Suran, il a été décidé d'installer à chaque entrée de la forêt de la Rousse des panneaux d'interdictions concernant l'accès des 2/4 roues mais en précisant que « seuls les ayant droits ont accès à la forêt avec véhicule motorisé ». Approuvé à l'unanimité.</p>
<p>URBANISME – TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLU A LA CA3B</p>	<p>La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) demande aux communes de se prononcer sur le transfert automatique de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité, en privilégiant le refus. Le conseil propose de garder cette compétence communale. Approuvé à l'unanimité.</p>

<p>URBANISME – REVALORISATION DE LA TAXE D’AMENAGEMENT</p>	<p>La Direction Départementale des Territoires demande aux communes de se positionner sur le taux de la taxe d'aménagement qui sera applicable sur les 3 prochaines années. Actuellement, elle est de 4% sur la commune. Il est proposé le taux de 5%, après discussion et comparaison avec les communes du secteur. Approuvé à l'unanimité.</p>
<p>CA3B – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA CA3B CONCERNANT LA GESTION DE L'ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL</p>	<p>La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) propose une convention de prestation de service demandant à ce que la gestion de l'arrosage soit gérée par la municipalité et non par le personnel de la CA3B. Après concertation avec les dirigeants du FCHR et de l'ASHR, il a été convenu que ces derniers continueront à arroser le terrain en collaboration avec la commune. Approuvé à l'unanimité.</p>
<p>COMMISSIONS - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS – QUESTIONS DIVERSES</p>	<p><u>SCOLAIRE :</u></p> <p>Il existe à ce jour 2 conventions entre Ramasse et Villereversure concernant les enfants scolarisés qui engagent les deux municipalités à scolariser ses enfants à Villereversure et Villereversure à les accueillir. Une première convention fixant le tarif par enfant / par année scolaire et ce pour le fonctionnement de l'école du Suran. Elle sera renouvelée pour 6 années scolaires avec une proposition d'augmentation progressive de 50€/an/enfant (en 2019/2020, le coût/enfant est de 600€). Une deuxième convention stipulant les frais pour l'accueil des enfants de Ramasse à la cantine.</p> <p>Mme JACQUIN, cuisinière à la cantine scolaire, a pris 1 "congé aidant" de 3 mois renouvelable dans la limite d'un an. Anne GENOT a été recrutée pour assurer le remplacement.</p> <p>Il y aura un retard pour le logiciel 3DOUEST car le site de la commune n'est pas opérationnel.</p> <p><u>FINANCES :</u></p> <p>La situation financière de la commune est très saine et il y a une bonne maîtrise des dépenses. Pour les régies, il va être modifier les rôles de régisseur et suppléant vis-à-vis de Geoffrey et Sandra. La régie photocopie va être modifiée en régie diverses.</p> <p><u>TRAVAUX/INFRASTRUCTURES/ENVIRONNEMENT</u></p> <p>Fibre optique : installation des armoires de la fibre en cours (début 2021), et raccordement des particuliers vers le 2^{ème} semestre 2021.</p>

Achat groupé d'électricité : en attente des résultats du marché effectué par le SIEA.

Le maraîcher de Simandre-sur-Suran demande à s'installer sur le marché du vendredi matin. La municipalité attend sa prise de contact pour voir les modalités de sa présence.

Syndicat du Suran : le technicien va se pencher sur notre dossier concernant les berges mais paraît très peu intéressé pour intervenir chez nous. Nous avons un problème avec un tronc d'arbre aux Feuilles mais le syndicat ne souhaite plus se déplacer pour ses problèmes (plus de 600 ponts communaux à gérer). Une décision à l'amiable a été prise.

Travaux de 2021 : cf compte rendu de la commission.

CCAS :

Taxi senior : nouvelle formule envisagée. Faire un aller-retour au marché à Bourg par mois. Le trajet serait : marché – grande distribution – hôpital. L'essai durera 6 mois.

Colis de Noël : colis commandés à la boutique Sardélices avec des ballotins de macarons + pâtes de fruits commandés auprès de la boulangerie "O'Traditions Gourmandes". 125 colis vont être distribués entre le 17 et le 19 décembre (les pâtes de fruits sont offertes par la boulangerie).

Le CCAS est venu en aide auprès d'une dame en difficulté sur la commune.

SERVICE A LA POPULATION :

Site internet : en cours.

Bulletin municipal : il est en voie de finalisation. Remerciement à Chantal CAILLE pour son aide.

Les défibrillateurs sont installés vers l'église et à côté de la boîte aux lettres de la boulangerie.

Micro-crèche : rencontre avec l'ADMR pour la présentation d'un projet de construction qui pourrait se faire sur la commune, avec étude de faisabilité.

DIVERS :

Plusieurs attaques de chiens entre Villereversure et Grand Corent. Inciter les personnes à porter plainte.

Ecole : beaucoup d'enfants sans ceinture en arrivant à l'école et des parents au téléphone au volant : information faite lors du conseil d'école et notification sur le règlement intérieur.

Association du patrimoine : pas de nouvelle concernant le dossier en cours.

SEANCE LEVEE A 21h50

CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

👉 MARDI 15 Décembre à 19H30